



**RÉGION ACADÉMIQUE  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le Recteur de région académique  
Recteur d'académie  
Chancelier des Universités  
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale**

- **Vu** le décret 2017-791 du 05 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) ;
- **Vu** l'arrêté du 05 Mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS).

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Une session d'examen du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) est ouverte au titre de l'année **2026**.

**ARTICLE 2** : Le registre des inscriptions est ouvert du **lundi 08 décembre 2025 au jeudi 08 janvier 2026, délai de rigueur**.

**ARTICLE 3** : La fiche d'inscription (2 pages) devra être téléchargée sur le site de l'académie :

➤ [www.ac-guadeloupe.fr](http://www.ac-guadeloupe.fr) , rubrique « Concours / Métiers / Ressources Humaine » ensuite « Certifications ».

**ARTICLE 4** : Les dossiers d'inscription, soigneusement complétés, seront retournés uniquement par courriel aux adresses suivantes ([ce.dec@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.dec@ac-guadeloupe.fr) / [florent.manijean@ac-guadeloupe.fr](mailto:florent.manijean@ac-guadeloupe.fr) ) **au plus tard le jeudi 08 janvier 2026**.

**NB** : Aucun dossier d'inscription déposé dans les boîtes aux lettres du rectorat ou arrivé hors délai ne sera accepté.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le Jeudi 13 Novembre 2025

Pour le Recteur et par Délégation  
Le Secrétaire Général de la Région Académique

Dominique BERGOPSOM

